



EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 35

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Attribution de l'allocation secours aux sapeurs - pompiers en retraite au titre de l'année 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du 24 septembre 1993 portant extension de l'attribution de l'allocation dite « secours » allouée aux sapeurs-pompiers volontaires en retraite et à leurs veuves et revalorisant son montant trimestriel à 350 francs,
- Vu ses délibérations successives décidant, suite à la départementalisation du centre de secours, de proroger au titre de ces années le versement de cette allocation aux intéressés,
- Considérant qu'il convient de proroger le versement de cette allocation au titre de l'année 2023,
- Considérant que la collectivité attribue cette allocation à tous les sapeurs-pompiers volontaires ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le centre de secours était sous compétence communale,
- Vu la liste des bénéficiaires de cette allocation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide, au titre de l'année 2023, le versement de l'allocation dite « secours » moyennant un montant trimestriel de 60 euros aux sapeurs-pompiers volontaires en retraite ou à leurs veuves conformément à la liste ci-annexée.

2 - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

585 - 06/22022

Liste des pompiers en retraite et de leurs veuves - Année 2023

- Monsieur Michel ACOSTA
- Monsieur Lionel ACOSTA
- Monsieur Claude BARRY
- Monsieur Guy BARRY
- Monsieur Daniel BARRY
- Madame Jean COURTEIX
- Monsieur Jean-Yves COURTET
- Monsieur Pierre CUEILLE
- Madame Gisèle Marie José ACOSTA veuve DANOVARO
- Madame Renée LALBIA veuve MALARD
- Madame Ginette MAUGENS veuve FAUCHER
- Monsieur Jacky MONS
- Madame Claudette PERION veuve GUIGNARD
- Monsieur Bernard REGNER
- Monsieur Lucien ROUX
- Monsieur Claude SOULARUE
- Madame Marinette Jeanne THIEYRE veuve CAILLARD
- Monsieur Patrick VALETAS
- Monsieur Albin VINCENT

Transmis au contrôle de Légalité le : 09 DEC. 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 09 DEC. 2022

D25-06122022



Vu,

Maire,

Bernard COMBES